

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

ARRONDISSEMENT DE MAKARY

COMMUNE DE MAKARY
COMMISSION INTERNE

DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISIONAL

MAKARY SUBDIVISIONAL

MAKARY COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES

*Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°005/AONO/C-Makary/CIPM/2025
du 02/05/2025 pour les travaux de construction en deux (02) lots d'un bloc de deux (02) salles de classe dans les écoles publiques de MISKA AFADE (LOT1) et NAIRA (LOT 2)*

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2025, le Maire de la commune de Makary lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux en lots de construction de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe à l'école publique de MISKA AFADE (LOT 1) ET NAIRA (LOT 2)

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La maçonnerie en fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La charpente et la couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en lots ci-après définis [à préciser] :

- Lot n°1 : Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de MISKA AFADE
- Lot n°2 : Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de NAIRA

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Vingt-trois millions (23 000 000) de Francs CFA par lot. Voir tableau ci-dessous :

N° DU LOT	LOCALITE	Nombre de salles de classes	MONTANT EN FCFA
1	EP MMISKA AFADE	02	23 000 000
2	EP NAIRA	02	23 000 000

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois calendaires.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

6. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit Camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur, et en possédants les capacités

administratives, techniques, et financière requise. La participation des entreprises en groupement où en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par...le MINEDUB de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à Quatre Cent soixante mille (460 000) FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Cette caution de soumission doit être accompagnée du reçu de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) sous peine de rejet de l'offre.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables à la commune de Makary au service de SIGAMP), numéro de porte_____, BP : _____, téléphone, fax, e-mail _____ dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maire de Makary.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au secrétariat de la commune de Makary numéro de porte_____, BP : _____, téléphone, fax, e-mail _____ dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de Vingt mille 20 000 Francs CFA payable à la recette municipale de la commune de Makary.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

-Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la commune de Makary, au plus tard le 21/05/2025 à 10h 00 et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°_____ / AONO/M Makary/CIPM/2025 du _____ pour
les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans les écoles publiques de MISKA
AFADE (LOT1) et NAIRA (LOT 2) et/ou LOT (1), LOT (2)
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 21/05/2025 à 11 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle de délibération de la commune de Makary _____ sise à _____. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels⁶. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- ➔ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
 - ➔ de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
 - ➔ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
 - ➔ du non-respect de 75% des critères essentiels des offres techniques ;
 - ➔ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
 - ➔ du non-respect du format de fichier des offres ;
 - ➔ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
 - ➔ de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ; de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
 - ➔ de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
 - ➔ de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
 - ➔ de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
 - ➔ de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
-
- ➔ de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

⁶ Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 6.1 du RPAO]

[Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

16. Attribution

Le Maire de MAKARY (Maitre d'Ouvrage) attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

Le candidat peut être attributaire de tous les deux (02) lots

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, et peut être attributaire de(s) lot(s) soumissionné(s).

18. Durée de validité des offres

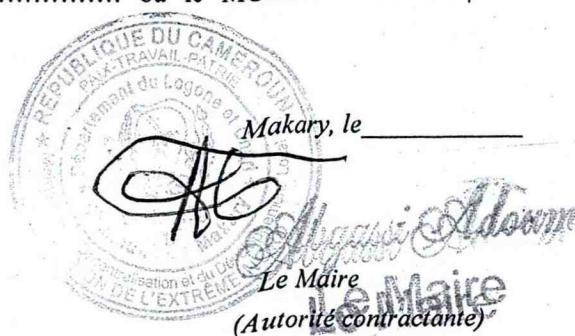
Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au *service du SIGAMP*, *numéro de porte _____, BP : _____, téléphone, fax, e-mail _____* ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro



Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;
- Président CPM concerné ;
- Présidents de CCCM, le cas échéant ;
- Affichage chrono.